

Politique environnementale

Dans le canton, la terre issue de la construction ne sait plus où se mettre

Plusieurs projets de décharges pour matériaux d'excavation sont très fortement contestés dans le canton. Face à ces levées de boucliers, l'État a commencé à revoir sa copie.

David Genillard

La soirée de mardi risque fort de susciter de nouvelles vocations politiques à Champvent. Après une présentation publique en septembre par le groupe Marti qui porte le projet, le sort de la décharge des Corbes, qui doit accueillir sur 20 hectares des matériaux d'excavation non pollués, s'invitera dans les débats du Conseil général.

L'assemblée citoyenne devrait attirer un nombre record de citoyens pour un vote de consultation souhaité par la Municipalité: propriétaire du terrain situé à l'entrée du village d'Essert-sous-Champvent, la Commune doit-elle le mettre à disposition de l'entreprise? «Formellement, cette décision est de compétence municipale, précise le syndic Olivier Poncet. Mais nous voulons que la population puisse donner son avis.»

L' élu n'en dira pas plus, ne souhaitant pas influencer le débat. Il précise toutefois que deux autres propriétaires privés étaient concernés par le périmètre désigné par le Canton. «Ils ont refusé de céder leurs parcelles et le périmètre de la décharge a été réduit.»

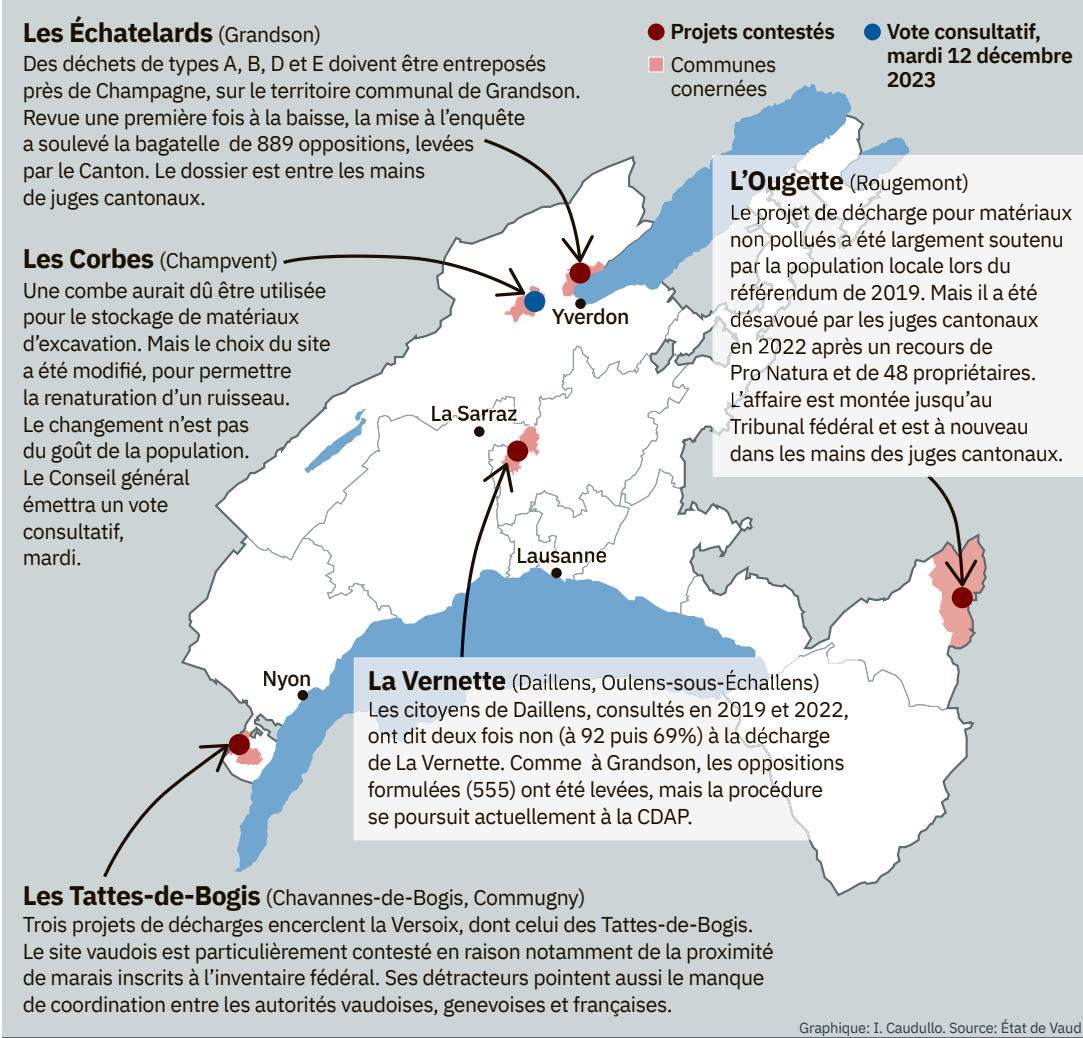
Au vu des vives réactions au sortir de la présentation de septembre, tout porte à croire que le non devrait l'emporter. Dans la région, ce ne serait pas le premier projet du genre à se retrouver dans l'ornière. Près du village de Champagne mais sur le territoire de Grandson, le plan d'affectation de la décharge des Échatelards a récolté 889 oppositions, levées par le Conseil d'État. Une partie de leurs auteurs ont recouru à la Cour cantonale de droit administratif et public (CDAP).

On en est au même stade à Daillens, où la population a été consultée à deux reprises sur l'ouverture d'une décharge de type A/B/C/D/E (lire l'encadré) et pas plus tard que l'an dernier. Et, par



Décharge de matériaux d'excavation de type A, aux Condémines à Bex, exploitée par Carrières Sous-Vent SA. CHANTAL DERVEY

Les projets de décharges dans le canton



Graphique: I. Caudullo. Source: État de Vaud

L'abécédaire des décharges

L'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets identifie différents types de matériaux qui font l'objet d'une mise en dépôt.

- A** - Matériaux d'excavation non pollués, provenant de percements, de chantiers de construction, etc.
- B** - Matériaux inertes, soit essentiellement des matériaux terreux et pierreux faiblement ou peu pollués, ainsi que certains déchets de chantier tels que béton, briques, tuiles, verre, etc.
- C** - Déchets stabilisés, soit essentiellement les résidus du lavage des fumées de l'incinération des déchets, ainsi que des cendres d'électrofiltres.
- D** - Mâchefers, soit les scories issues de l'incinération des déchets dans les usines telles que Tridel ou Satom.
- E** - Résidus du traitement des terres polluées de chantiers.

tés et assumer les déchets que nous générons.»

La gestion cantonale tient d'ailleurs compte de ce principe de responsabilité et prévoit une répartition géographique qui tient compte du dynamisme immobilier des régions: «Pour limiter les nuisances, on cherche à stocker ces déchets au plus près de l'endroit où ils sont produits, par exemple non loin des grandes agglomérations», explique Renaud Marcelpoix.

De nombreux autres critères entrent en ligne de compte: accessibilité, protection du paysage, des eaux, dangers naturels... «Ces différentes couches sont superposées et donnent une carte très factuelle des sites potentiels, poursuit le géologue. Mais ce maillage large est ensuite affiné en fonction des spécificités locales.»

À Essert-sous-Champvent, c'est précisément cet enchevêtrement de contraintes qui est à l'origine de la levée de boucliers de la population. «Ce dossier date d'il y a 25 ans, rappelle le syndic Olivier Poncet. Un premier site, situé dans une combe donc moins visible, avait été désigné et accepté. Mais le Canton veut renaturer la rivière qui s'y trouve. Le site a donc été déplacé.»

Un business juteux

Dans le secteur privé, on s'interroge face à ces blocages en série. «De nombreux dépôts se remplissent et nous sommes à flux tendu. Or, les procédures pour les étendre ou en ouvrir d'autres se sont considérablement rallongées: il faut aujourd'hui 8 à 10 ans, et parfois 15, pour y parvenir», observe Jean Malcotti, président de l'Association vaudoise des graviers et déchets (AGVD) qui réunit les exploitants de carrières et de décharges.

Car, en terres vaudoises, si l'État assume la planification générale, ce sont des entreprises de construction - telles qu'Orllati (VD) SA ou Sotrag SA - ou des exploitants de carrière qui portent ensuite les projets, les procédures restant à la charge du Canton. Avec le risque d'une perte financière sèche si celles-ci n'aboutissent pas, mais aussi des gains ronds lorsque l'exploitation démarre: le prix oscille entre 20 et 65 francs le m³, selon le type de déchets déversés.

Ce business juteux est très souvent pointé du doigt par les milieux écologistes, qui estiment que les géants de la construction ont tout intérêt à l'entretenir. Jean Malcotti nuance: «Les chiffres qui sont mis en avant ne tiennent pas compte des taxes perçues par le Canton et la Confédération, des redevances que les exploitants reversent aux propriétaires des terrains ou encore des charges des entreprises, comme les salaires, les énergies électriques ou fossiles, les investissements. L'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets s'est durcie et la responsabilité transférée aux sociétés gestionnaires en matière de contrôle des pollutions est bien plus importante aujourd'hui. Cela a un coût.»

Le président de l'AGVD y voit un paradoxe: «Au lieu de livrer ces matériaux dans un rayon de 25 km, on en parcourt 60. À terme, est-ce qu'il faudra recourir à des sites hors des frontières cantonales, voire aller dans les pays limitrophes, avec l'impact écologique et les nuisances en matière de trafic que cela induit?»

PUBLICITÉ

24heures | Podcast

Chaque mois, ouvrons une parenthèse santé et découvrons un parcours de vie.

ENTRE PARENTHÈSES

Ce mois, on écoute: Cancer du testicule: les hommes jeunes premiers touchés

24heures.ch/podcasts

En partenariat avec HIRSLANDEN CLINIQUE BOIS-CERF CLINIQUE CECIL

deux fois, le non l'a largement emporté. À Rougemont, le site de l'Ougette a également été retoqué, au terme d'une procédure à la CDAP, malgré un vote favorable au référendum de 2019.

Planification en révision
Sites redimensionnés à la baisse, projets gelés, oppositions et procédures à rallonge... La liste des écueils est longue. Et pourtant, le besoin est réel. En 2022, le canton de Vaud a accueilli 6910 nouveaux habitants. Pour les loger, 800 bâtiments sont sortis de terre, soit 3700 logements. Dans son plan de gestion des déchets de 2016, remis à jour en 2020, le Conseil d'État estimait les volumes de matériaux d'excavation non pollués à 1,7 million de m³ par an, dont 1,55 million qui doit être entreposé de manière définitive. Pour répondre à la demande, le document listait alors une cin-

«Est-ce qu'il faudra recourir à des sites hors des frontières cantonales, avec l'impact écologique et les nuisances que cela induit?»

Jean Malcotti, président de l'Association vaudoise des graviers et déchets

quantaine de sites prioritaires pour le stockage définitif des différents types de déchets. Chef de la division Géologie, sols et déchets à la Direction générale de l'environnement, Renaud Marcelpoix précise que ce plan de gestion ainsi que la loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD) sont en cours de révision. La vo-

lonté de mieux valoriser les matériaux en favorisant le principe de l'économie circulaire figure au centre des réflexions. «L'objectif est de promouvoir davantage une réutilisation dans la construction. Donc de réduire les volumes des stockages définitifs. Mais on ne pourra pas s'en affranchir complètement. La qualité de certains matériaux fait qu'ils ne peuvent simplement pas être réutilisés.»

«Le besoin est avéré»

Or le fossé semble se creuser entre la perception de la population et les besoins des collectivités. Dans les Municipalités concernées, le discours est souvent le même. Pour le syndic de Grandson Antonio Vialatte, «le besoin est avéré. Nous vivons aujourd'hui avec la décharge de Valeyres-sous-Montagny, qui est bientôt pleine. Nous devons prendre nos responsabi-